

COMMUNE D'HÉRIMÉNIL

MOT DU MAIRE N° 10 - 2010

Chers Concitoyens,

- La vie municipale, et c'est bien normal, ne s'arrête pas. Nous avons eu un **Conseil Municipal le 20 décembre**, vous trouverez ci-après les délibérations qui ont été prises.

- Nous sommes confrontés à des duretés dues à **la neige**. Nous poursuivons la ligne fixée, déneiger dès que possible l'ensemble du réseau, saler les rues en pente prioritairement. Le sel, nous nous répétons, reste un produit agressif, nocif pour les voitures, pour les routes, pour la nature.

Merci à tous ceux qui nous ont remercié et qui nous ont dit qu'Hériménil était bien dégagé... On restera modeste, car lors de certains épisodes, ce fut difficile, mais à un moment, on ne peut plus suivre quand les chutes se succèdent, la neige s'accumule, on ne sait plus où la mettre.

- **Les travaux de la Traverse du Village** commenceront au 1^{er} trimestre 2011. Ce sont des chantiers importants, merci par avance pour votre compréhension. Cela voudra dire des désordres momentanés, une circulation ralentie.

Nous organiserons une réunion publique pour vous présenter ces travaux, les effets positifs escomptés. Vous pourrez poser des questions, les bureaux d'études, l'architecte, le coordonnateur sécurité, les élus seront là pour y répondre.

- Nous avons voté **des subventions pour nos associations** toujours aussi dynamiques. Merci à elles, à leurs dirigeants pour l'excellence de leurs activités déployées tout au long de l'année.

- **L'INSEE lance un recensement national qui aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2011**. Nous l'avons préparé avec le maximum de minutie. Nous avons recruté 2 agents recenseurs : Mademoiselle Angélique SIMONIN et Monsieur Daniel HUMBERT. Leur démarche est obligatoirement soumise au devoir de réserve le plus absolu. Les documents que vous remplirez sont tenus au secret. Nous vous demandons de réserver aux agents le meilleur accueil. Nous vous indiquons seulement que chaque citoyen doit répondre au questionnaire comme la loi le stipule, les agents peuvent vous y aider. Sachez que la Commune n'as pas connaissance de ces renseignements personnels... et c'est bien normal.

- **La Municipalité vous invite à ses vœux le samedi 8 janvier 2011 à 18 heures à la Maison Pour Tous**, pour un moment de convivialité. Nous vous y espérons nombreux. Nous souhaitons que les nouveaux habitants soient là, à nos côtés.

- Nous en profitons pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, dans une ambiance de douceur, d'amitiés, d'amour.

- Recevez nos sentiments dévoués et cordiaux.

Le 28 décembre 2010.

Le Maire et l'Equipe Municipale

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL**

Séance du 20 décembre 2010

Adoption du compte-rendu de la séance du 08/11/2010 - Election du secrétaire de séance - Ajout à l'ordre du jour

Monsieur Claude PAQUOTTE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Monsieur Claude PAQUOTTE soulève le fait que la constitution de la Commission d'Appel d'Offres ne figure pas au compte-rendu et demande que cela soit noté. Après recherche sur le registre des délibérations, il s'avère que la modification de la constitution de la commission figure au compte-rendu du 27 septembre 2010.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de sa séance du 8 novembre 2010.

La proposition du Maire, concernant l'ajout à l'ordre du jour de l'attribution du marché de la traverse du village, est acceptée à l'unanimité.

Vente du tracteur - acceptation d'un chèque

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2010, le principe de la vente du tracteur et de la benne a été accepté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de 2 200,00 € correspondant à la vente de ce matériel à Monsieur BETIS Frédéric.

Assurance du tracteur - acceptation d'un chèque

Après exposé du Maire qui stipule que le contrat d'assurance a été modifié du fait de la non utilisation du tracteur qui est vendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque d'AXA Assurances d'un montant de 134,28 €.

Décisions modificatives

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2010, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011 - Charges à caractère général		- 9 579.00	
61522	Bâtiments	- 9 579.00	
Chapitre 012 - Charges de personnel		9 579.00	
6218	Autres personnels extérieurs	- 263.00	
6332	Cotisations versées au FNAL	188.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDG	- 116.00	
6338	Autres impôts et taxes sur rémunérations	563.00	
6411	Personnel titulaire	- 5 762.00	
6413	Personnel non titulaire	1 712.00	
64168	Autres emplois d'insertion	12 343.00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	- 1 043.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	514.00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC	927.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	153.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	363.00	
Total Section de Fonctionnement		0	0
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		995.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	995.00	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		- 995.00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	- 995.00	
Total Section d'investissement		0	0

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions. Le Conseil Municipal à l'unanimité (abstention de M. Claude PAQUOTTE) adopte la décision modificative n°2 du Budget Communal de l'Exercice 2010, ci-dessus exposée.

Tarifs de l'eau 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (abstention de M. Claude PAQUOTTE), fixe ainsi les tarifs de l'eau pour l'année 2011.

Pour les abonnés de la Commune (tarifs qui restent inchangés par rapport à 2010) :

- jusqu'à 250 m ³ :	0,88 € HT	0,93 € TTC
- de 251 à 500 m ³ :	0,80 € HT	0,84 € TTC
- plus de 500 m ³ :	0,58 € HT	0,61 € TTC
- Abonnement compteur :	7,23 € HT	7,63 € TTC

Pour la Commune de Rehainviller :

- Prix au m ³ :	0,55 € HT	0,58 € TTC
----------------------------	-----------	------------

Pour la Commune de Rehainviller, ce prix sera révisable annuellement par indexation sur l'indice des prix INSEE, ensemble des ménages, regroupements particuliers, services y compris loyers et eau.

Travaux en forêt

Après exposé du Maire, à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE), le Conseil Municipal décide d'engager au titre des travaux en 2011, l'entretien de cloisonnement d'exploitation sur une longueur 15,19 kms, parcelles 1 à 12, pour un montant estimé à 2 126,00 € HT

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait savoir qu'à la suite de la délibération du 8 novembre 2010 ouvrant un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour les besoins du service, il convient de procéder à la fermeture d'un poste d'animateur (catégorie B).

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la fermeture d'un poste d'animateur (catégorie B).

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle :

Que la Commune a, par délibération du 26 avril 2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

D'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur :	CNP Assurances
Durée du contrat :	4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2011

- Régime du contrat : Capitalisation
 Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.
 Conditions : Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL :
 Formule tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire
 Taux correspondant : 5,30%
 Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC :
 Formule tous risques, franchise 10 jours fixes en maladie ordinaire
 Taux correspondant : 1,15%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
 Le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme Véronique WITTWE, de Mme Valérie GROSMANN, de Mme Virginie LAMBOULE, de M. Claude PAQUOTTE, de M. Henri PFLUMIO, vote contre de M. Joseph BELLAVIA), décide de verser aux associations de la Commune les subventions suivantes au titre de l'année 2010 :

- Les p'tits écoliers433,00 €
- Associations des anciens combattants.....217,00 €
- Hériménil Jeunes.....433,00 €
- Club détente et loisirs créatifs.....433,00 €
- Association familiale.....866,00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture433,00 €
- Karaté Do.....1 154,00 €
- Association Sportive d'Hériménil.....866,00 €
- Tennis de Table1 154,00 €
- Tennis Club433,00 €

Location du logement communal

Après exposé et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer du logement communal à 550 € par mois, loyer révisable chaque année, le 1^{er} janvier, la première révision devant intervenir le 1^{er} janvier 2012.
 Le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans le logement est fixé à 1 mois de loyer, soit 550 €, il est restitué dans un délai maximal de deux mois à compter de la restitution des clés par le locataire et conformément à l'article 22 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009.

Attribution du marché de la Traverse du Village

Le Maire fait état des travaux de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des 3 lots concernant la requalification de la traverse du village.
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (vote contre de M. Claude PAQUOTTE) :

- accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des 3 lots :
 - Lot n° 1 - voirie, attribution à la SA L. THIRIET & CIE : 448 049,30 €
 - Lot n° 2 - enfouissement, attribution à la SA KASPAR : 389 187,00 €
 - Lot n° 3 - espaces verts, attribution à la SAS ISS ESPACES VERTS : 27 493,88 €
- Soit un total de 864 730,15 €

- autorise le Maire à signer les marchés des trois Entreprises retenues ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.